

## **SEANCE DU 2 FEVRIER 2017**

**Présents :** MM M<sup>mes</sup> Alaux, Anselme, Blanc, Bressand, Carsi, De Munter, Echerbault, Folcher, Gonzalez, Gotti, Granziera, Grimal, Guillemot, Millerand, Saez, Serre, Trapied, Zanchetta, Sébastianelli.

**Excusés :**  
C. Descamps ayant donné pouvoir à I. Grimal  
E. Vintillas ayant donné pouvoir à M-C Alaux  
M. Pezzot ayant donné pouvoir à C. Gonzalez  
A. Papin ayant donné pouvoir à M. Carsi

**Secrétaire de séance :** Isabelle Grimal

### **1 - Dénomination de la rue du lotissement Les Jardins du Paradis**

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte comme nom de rue de ce Lotissement : « rue les Jardins du Paradis »

### **2 - Nouvelle composition du conseil communautaire de la communauté de communes des Coteaux du Girou.**

En raison de l'organisation d'élections municipales partielles dans la commune de Verfeil, Monsieur le Préfet a pris un nouvel arrêté de composition du conseil communautaire de la communauté de communes des Coteaux du Girou. A l'issue de cette nouvelle répartition, le nombre de sièges revenant à notre collectivité s'élève à 4 (4 précédemment).

Le conseil municipal, à l'unanimité, confirme les conseillers communautaires élus précédemment :

- Alain GUILLEMINOT
- Corinne GONZALEZ
- Edmond VINTILLAS
- Christian BLANC

### **3 - Transfert de la compétence PLU à la communauté de communes des coteaux du Girou**

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 4 abstentions (A. Anselme, R. Serre, L. Gotti, C. Blanc), décide de s'opposer au transfert de la compétence PLU à la communauté de communes des coteaux du Girou.

### **4 - Aide à l'installation du gérant du café-restaurant de notre commune**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'à compter du printemps prochain, Monsieur JOUCLA va prendre la gérance du café-restaurant de la commune, par la signature d'un bail commercial.

Il propose d'aider à son installation en lui attribuant une aide, qui ne peut s'effectuer que par une prise en charge partielle (maximum 75 %) du loyer, selon les modalités suivantes.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, à 19 voix pour, 4 contre (A. Anselme, R. Serre, L. Gotti, C. Blanc), décide de prendre en charge :

- 75% du loyer pendant 6 mois,
- 50% du loyer pendant 6 mois,

### **5 - Demandes de subventions au titre du contrat de territoire (CD31)**

Le conseil municipal décide de demander les subventions suivantes au Conseil Départemental, au titre du contrat de territoire :

- Travaux à l'église (toiture, clocher, peinture) : vote à l'unanimité
- Rénovation du terrain de football : vote à l'unanimité
- Travaux aux ateliers (clôture, aménagement benne à déchets, passerelle pour la rochelle) :  
19 voix pour - 4 voix contre : A. Anselme, R. Serre, L. Gotti, C. Blanc.

### **6- Décision du Maire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il a signé la décision suivante, autorisée par délégation du conseil municipal : contraction d'un emprunt de 550 000€ pour le financement des investissements 2016.